

Le premier Salon du travail à temps partagé se déroulera le 11 octobre 2019 au Point Paris Emploi 10^{ème}

Face aux enjeux actuels de flexibilité et d'optimisation des coûts, les entreprises ont parfois du mal à recruter des salariés qualifiés. Heureusement, le système du travail à temps partagé leur permet d'accéder aux compétences d'un professionnel quelques jours par semaine ou par mois.

C'est pour promouvoir ce concept innovant que David Bibard a fondé le Portail du temps partagé en 2014. Cinq ans plus tard, le travail à temps partagé s'est développé sur tout le territoire français, avec, notamment, la création des Trophées du temps partagé.

Le 11 octobre prochain aura lieu un nouvel événement destiné à mieux faire connaître le temps partagé : le premier [Salon du travail à temps partagé](#), qui se tiendra au Point Paris Emploi du 10^{ème} arrondissement, avec le soutien de la Mairie de Paris.



Un salon aux couleurs du temps partagé

Le Salon du travail à temps partagé aura lieu dans le cadre de la 11^{ème} semaine du travail à temps partagé, organisée par la Fédération Nationale des Associations du Travail en Temps Partagé.

Pour cette première édition du salon, le Point Paris Emploi du 10^{ème} arrondissement a été privatisé. De 14 heures à 17 heures, les visiteurs pourront découvrir les acteurs essentiels du temps partagé.

Programme du salon :

- **Espace rez-de-chaussée.** Sociétés de temps partagé : DC Pilot, Essentiel Gestion, Groupe Finaxim et Groupe Référence.
- **Espace haut.** CDME (FNATTP), Gemploi, Kheops, Reso, et Talents Partagés.
- **Auditorium.** Conférences, débats et témoignages, avec une thématique différente toutes les 20 minutes.

Informations pratiques :

- Lieu : Point Paris Emploi 10^{ème}, 209 rue Lafayette, 75010 Paris

- Date : le 11 octobre 2019 de 14 à 17 heures
- Entrée libre

Une 11^{ème} édition bien remplie pour la semaine nationale du travail en temps partagé

Organisée par la Fédération Nationale des Associations du Travail en Temps Partagé, la [semaine nationale du travail en temps partagé](#) aura lieu du 7 au 12 octobre 2019. Pendant six jours, des événements sont organisés sur l'ensemble du territoire : rallyes professionnels, concerts, workshops, conférences-débats sur les nouvelles compétences, pratiques et valeurs de travail, concours entreprises, et portes ouvertes.

Des journées portes ouvertes auront par exemple lieu dans les régions Grand Est, Île-de-France et Bourgogne-Franche-Comté. L'Occitanie accueillera un « marketon », la région Auvergne-Rhône-Alpes un rallye professionnel, et la région Centre-Val de Loire une conférence-orchestre.

Le temps partagé : expertise et qualité de vie

Le temps partagé offre de nombreux atouts aux entreprises, qui peuvent profiter plus facilement de compétences d'experts, embauchés en multi-salariat, en prestation de service ou par l'intermédiaire d'un groupement d'employeurs.

Pour les salariés, ce mode de travail est également avantageux. Ils gagnent en polyvalence et en autonomie, diversifient leur expérience, et bénéficient d'un emploi du temps fixé avec chacun des employeurs. Le temps partagé limite par ailleurs les risques de perte d'emploi, grâce à la répartition entre plusieurs entreprises.

Le temps partagé permet ainsi de profiter d'une meilleure qualité de vie au travail, et aide les entreprises à assurer leur pérennisation en accédant à des compétences opérationnelles pointues : c'est un mode de travail parfaitement adapté aux évolutions du 21^{ème} siècle.



À propos de la Fédération Nationale des Associations du Travail en Temps Partagé

La Fédération Nationale des Associations du Travail en Temps Partagé est un réseau d'intérêt général. Ses membres ont en commun le fait d'être capables de gérer plusieurs dossiers dans un grand groupe, et de partager leur temps et leurs compétences entre plusieurs structures, ce qui leur permet d'être efficaces sur le terrain des petites et moyennes entreprises.

La Fédération est présente dans 45 villes françaises à travers 26 associations, 104 permanents et 1150 adhérents.



Le Portail du Temps Partagé : une initiative pionnière

En 2013, David Bibard, contrôleur de gestion à temps partagé, lance le premier blog regroupant l'actualité du travail à temps partagé. L'initiative est un succès, et dès l'année suivante, David crée la marque « Le portail du temps partagé ».

Sur son site, il propose du contenu inédit et une newsletter mensuelle intitulée « La lettre du temps partagé ». En 2016, il s'associe à Emmanuel de Prémont pour fonder PTP Développement, dans le but de continuer à développer Le portail du temps partagé. La même année a lieu la première édition des Trophées du temps partagé, qui visent à mettre le concept du temps partagé en récompensant ses ambassadeurs.

En 2018, David et Emmanuel sont rejoints par Stéphane Astruc, qui devient le troisième associé de PTP Développement. L'agence Talents Partagés est officiellement lancée en octobre ; elle se donne pour mission de mettre à la disposition des organisations des professionnels à temps partagé.

Après le Livre Blanc, le Baromètre, les Trophées et la Lettre du temps partagé, l'équipe du portail lance aujourd'hui le Salon du travail à temps partagé, afin de faire connaître ce concept novateur au plus grand nombre.

Pour en savoir plus

Site web : <http://www.le-portail-du-temps-partage.fr/>

Contact presse

David Bibard

Email : contact@le-portail-du-temps-partage.fr

Téléphone : +33 6 70 29 53 12